



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Coree du Sud

Question écrite n° 27404

## Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des prisonniers politiques en Coree du Sud. En effet, selon Amnesty International, huit cents militants politiques et syndicaux ont été arrêtés dans les grandes villes et parmi les deux cents prisonniers politiques incarcérés, certains d'entre eux auraient été maltraités et ne bénéficieraient pas de l'assistance judiciaire qui leur est due. En outre, on signale une recrudescence des exécutions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'action que la France entend mener dans l'hypothèse où ces informations se révéleraient fondées.

## Texte de la réponse

Reponse. - La France et ses partenaires européens maintiennent une attitude vigilante concernant la situation des droits de l'homme en Coree. Celle-ci est au demeurant évoquée dans de multiples instances internationales, à l'UNESCO comme à la commission des Nations Unies à Genève, où les autorités coreennes fournissent des indications sur le sort et les conditions de détention de certains prisonniers. Sur un plan strictement bilatéral, en recevant le Président coreen en visite d'Etat au mois de decembre dernier, les autorités francaises, tout en rendant hommage aux importants progres accomplis au cours de la periode recente pour mener la Coree sur la voie de la democratie, ont exprime l'espoir que ce processus soit mene a son terme pour parvenir a un complet respect des droits de l'homme. D'autre part, elles ont conscience qu'une reduction des tensions dans la peninsule coreenne aurait une influence certaine en ce domaine et elles encouragent donc toute initiative pouvant conduire a l'etablissement d'un dialogue intercoreen. De ce point de vue, la recente rencontre entre le President Roh et M Gorbatchev ouvre des perspectives nouvelles. Il convient de separer la situation heritee du passe et l'etat de belligerance entre les deux Coree de l'actualite des dernieres semaines, qui a vu se developper d'importants mouvements sociaux et des manifestations violentes en Republique de Coree auxquels les autorités de ce pays ont du effectivement faire face dans des conditions parfois difficiles. S'agissant des executions capitales intervenues recemment, le Gouvernement francais ne peut que regretter que la peine de mort existe encore dans le dispositif judiciaire coreen comme dans celui de nombreux autres Etats.

## Données clés

**Auteur :** [M. Coussain Yves](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27404

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 avril 1990, page 1912